

MOTION

présentée par M. Etienne BUTZBACH, Maire



REFERENCES : EB/JLG/CC - 09-38

OBJET : Rythmes scolaires dans les écoles belfortaines.

L'école publique est une institution essentielle de la République, garante de la pérennité des valeurs qui fondent notre société. Cela suppose qu'elle puisse assurer ses missions dans les meilleures conditions.

La suppression de l'école le samedi matin et l'instauration de la semaine de quatre jours ont imposé des modalités de fonctionnement de l'école publique qui ne tiennent pas compte des rythmes de l'enfant et sont préjudiciables à leur intérêt, notamment pour ceux d'entre eux qui sont le plus en difficulté.

Soucieuse du risque de voir se développer une école à plusieurs vitesses, et dans l'objectif de favoriser la réussite de tous les enfants, la Ville de Belfort souhaite engager la réflexion sur les rythmes scolaires dans les écoles belfortaines.

Ainsi, le Conseil Municipal de Belfort, réuni en séance publique le 28 mars 2009,

DECIDE un vote par disjonction.

Par 33 voix pour et 10 contre (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY, M. Dominique PERRIN, M. Christophe GRUDLER, Mme Julie DE BREZA*),

SOUHAITE que soit restaurée la semaine de quatre jours et demi selon des modalités concertées avec les enseignants et les parents, dans l'intérêt des enfants.

Par 36 voix pour et 7 contre (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY*),

EXPRIME sa préférence pour le rétablissement de l'école le samedi matin, considérant notamment la possibilité d'instaurer ce jour-là des relations privilégiées entre les parents, les enfants et les enseignants.

Par 33 voix pour et 10 contre (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY, M. Dominique PERRIN, M. Christophe GRUDLER, Mme Julie DE BREZA*),

PROPOSE, à défaut, d'utiliser la plage horaire du mercredi matin pour permettre aux enfants d'avoir des rythmes compatibles avec un enseignement efficace, s'il persistait une impossibilité légale de rétablir l'école le samedi matin, considérant que la qualité des conditions d'éducation prodiguée doit primer avant toute autre considération.

Par 36 voix pour et 7 abstentions (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY*),

REGRETTE l'insuffisance des moyens et des mesures mis en place par l'Education Nationale pour lutter contre l'échec scolaire et dénonce le recours aux collectivités pour se substituer aux obligations de l'Etat. Il souhaite toutefois qu'aux cotés de l'Education Nationale, tout soit mis en œuvre pour que la réussite scolaire de tous les enfants reste une priorité.

Par 33 voix pour,

7 contre (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY*) et 3 abstentions (*M. Dominique PERRIN, M. Christophe GRUDLER, Mme Julie DE BREZA*),

S'ENGAGE, par l'extension des dispositifs périscolaires, à faire en sorte qu'aucun enfant ne soit livré à lui-même pendant le temps libéré par l'allègement de l'emploi du temps quotidien induit par le passage à la semaine de quatre jours et demi.

La Ville de Belfort, dans le cadre de sa politique éducative dont elle a fait une priorité, élaborera avec ses partenaires (Education Nationale, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, associations complémentaires de l'Ecole, associations d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves...) un Projet Educatif Global pour une plus grande efficacité des actions éducatives.

Par 33 voix pour et 10 contre (*M. Jean-Marie HERZOG, Mme Frédérique RIETSCH, Mme Florence BESANCENOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie STABILE -mandataire de M. Paul GROSJEAN-, M. David DIMEY, M. Dominique PERRIN, M. Christophe GRUDLER, Mme Julie DE BREZA*),

ADOpte les termes de la présente motion.

Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté d'Agglomération, le 28 mars 2009, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Thierry CHIPOT